

AUTONOMIE

Nathalie WARCHOL
Infirmière, cadre de santé

Présentation

D'origine grecque le mot se décompose ainsi : « autos » signifie le même, ce qui vient de soi et évoque les actions individuelles du sujet « nomos », règles établies par la société, lois.
« Autonomos » : qui se régit par ses propres lois.

Définitions

Le dictionnaire de l'Académie Française indique qu'« une personne autonome est capable d'agir par elle-même, de répondre à ses propres besoins sans être influencée ». L'autonomie se définit aussi comme la « possibilité pour une personne d'effectuer sans aide les principales activités de la vie courante, qu'elles soient physiques, mentales sociales ou économiques et de s'adapter à son environnement » (1).
En philosophie, « être autonome implique une relation interdépendante à autrui et suppose une parfaite connaissance de soi. L'autonomie peut se définir comme la capacité d'agir avec réflexion, en toute liberté de choix, mais elle peut-être également simplement physique » (2).
Kant définit le concept d'autonomie comme « la propriété qu'a la volonté d'être à elle-même sa loi » (3).
La psychologie désigne l'autonomie comme « le processus par lequel un homme ou un groupe d'hommes, acquiert ou détermine de lui-même ses propres règles de conduite. La capacité d'autonomie résulte de l'intériorisation de règles et de valeurs, consécutive à un processus de négociation personnelle avec les divers systèmes normatifs d'interdépendance et de contraintes sociales » (4).
Selon Mill personne ne peut contraindre ou obliger quelqu'un d'autre à agir différemment ou à s'abstenir de faire ce qu'il souhaite sous prétexte que cela serait meilleur pour lui (5).

L'autonomie en pédagogie se construit au travers des contraintes auxquelles l'individu est soumis et sa capacité constante d'adaptation.

Selon Hoffmans-Gosset (6), elle se définit selon trois axes :

- La présence d'autrui, l'interdépendance.
- La présence de la loi, l'autonomie de l'individu relie le respect de la loi et la liberté.
- La conscience de soi, la responsabilité.

En sociologie, l'autonomie est assimilée à la marge de manoeuvre d'un système d'action concret, comme la définissent Crozier et Friedberg (7), elle découle d'une tactique individuelle ou collective envers le système, l'organisation « afin d'aménager des zones d'autonomie et de responsabilité individuelle ou commune » (8).
Le Conseil Consultatif National d'Éthique (9) évoque la question de l'autonomie dans le cadre du refus de soin exprimé par le patient et précise que celui-ci est conforme à l'exigence éthique de reconnaissance de l'autonomie de la personne.

D'après Beauchamp et Childress (10) une personne est dite autonome si elle est libre et capable. Elle est libre des interférences que pourrait avoir autrui sur elle-même. Les actions sont dites autonomes si elles sont le fait d'acteurs qui agissent intentionnellement, en ayant compris les enjeux des décisions qu'ils prennent, et en dehors d'influences qui les contrôlèrent au-delà de leur volonté.

Dès 1946, l'article premier du Code de Nuremberg stipulait que le premier attribut de l'homme est son autonomie et que cette autonomie s'exprime dans le consentement qu'un patient donne aux soins.

Le principe d'autonomie est maintenu au rang des principes fondamentaux du Code de la Santé publique.
« l'autonomie de la personne doit être respectée même si elle s'oriente vers une interruption de soin mettant sa vie en péril » (Article L 1111-4 al. 2). La loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, permet la reconnaissance de l'autonomie du patient.

Les choix du patient doivent désormais être respectés, même si ces derniers se manifestent par le refus d'un traitement. La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie (dite loi Léonetti) pour

cette ap
l'interdit

Attribu

- Le conce
• Décider
• Maîtrise
• En état
• Gérer s

Utilisat

Lors d'un
Pour ce f
de mettre
ou les pat
Ainsi, l'eff
patient dé
L'autonon
reformulé
pas toujou
 traitemen
cette situ
en charge

Conce

- Respon
- commu
- mesure
- Indépen
- induit la
- autonon
- A contr
- physi

- (1) Com
Diction
(2) Foulqu
(3) Kant (Paris,
(4) Doron
(5) Mill (J
(6) Hoffm
(7) Crozie
(8) Perrerr
pédag
(9) Avis d
(10) Beau
Marz
(11) Ennu

cette approche de l'autonomie reconnue à la personne soignée, en affirmant pour la première fois l'interdiction de l'obstination déraisonnable, afin de sauvegarder la dignité du mourant (Art. 1^{er}).

Attributs

Le concept d'autonomie possède quatre attributs qui selon la théorie sociologique sont :

- Décider pour soi, en fonction de critères personnels ;
- Maîtriser son environnement mais aussi son autolimitation ;
- En état de conscience, ayant mesuré les risques, assumer les conséquences, être responsable ;
- Gérer ses dépendances ou plus précisément l'interdépendance à autrui.

Utilisation du concept dans la pratique professionnelle

Lors d'une hospitalisation, le rôle du soignant est de préserver l'autonomie et la citoyenneté du patient.

Pour ce faire, l'évaluation de l'état physique et psychique du patient à l'admission (recueil de données) permet de mettre en place les actions de soins nécessaires afin de lui procurer une autonomie satisfaisante suivant la ou les pathologies en cause.

Ainsi, l'effeuillage quotidien d'une éphéméride dans la chambre, une horloge visible du lit, peut permettre à un patient désorienté de retrouver certains repères.

L'autonomie professionnelle est particulièrement perceptible lors des consultations infirmières où sont reformulées les informations dispensées par le médecin, informations que les patients et/ou les familles n'ont pas toujours entendues ou comprises en totalité. Les infirmières facilitent la compréhension des soins et des traitements, ré expliquent l'évolution prévisible de la maladie, détectent, évaluent les difficultés inhérentes à cette situation et proposent des solutions, permettant ainsi au patient d'accroître son autonomie dans la prise en charge de sa pathologie.

Concepts voisins

- Responsabilité : Il ne peut y avoir d'autonomie sans responsabilité, ces deux concepts possèdent des attributs communs comme : décider pour soi selon des critères personnels, faire des choix, en état de conscience, mesurer les risques et en assumer les conséquences.
- Indépendance et autonomie sont souvent confondues alors que contrairement à l'indépendance, l'autonomie induit la notion de décision, de choix et se lie avec le concept d'interdépendance, en effet, une personne toute autonome qu'elle soit, est toujours en relation avec d'autres acteurs dont d'une certaine façon, elle dépend. A contrario, autonomie et dépendance sont fréquemment opposées, ce qui peut être vrai du point de vue physique, mais absurde si l'on tient compte du « maintien de l'intégrité du moi » (11).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) Commission ministérielle de terminologie auprès du secrétaire d'État chargé des personnes âgées, Dictionnaire des personnes âgées, de la retraite et du vieillissement. Ed Nathan, Paris, 1984
- (2) Étiemble (P), Dictionnaire de la langue philosophique. Ed PUF, Paris, 1982
- (3) Kant (E), Fondements de la métaphysique des mœurs (1785), in Œuvres philosophiques, T.II. Ed Gallimard, Paris, 1985, p. 323
- (4) Doron (R), Paron (F), Dictionnaire de psychologie. Ed PUF, Paris, 1991, 759 p
- (5) Mill (J. S), De la liberté (1859). Ed Presses Pocket, Paris, 1990, p. 39
- (6) Hoffmans-Gosset, Apprendre l'autonomie, apprendre la socialisation. Chronique sociale, Lyon, 1987, 161 pages
- (7) Crozier (M), Friedberg (E), L'acteur et le système. Éditions du Seuil, Paris, 1992
- (8) Perrenoud (P), L'autonomie au travail : déviance déloyale, initiative vertueuse ou nouvelle norme ? Cahiers pédagogiques n°384, mai 2000, pp14-19
- (9) Avis du CCNE n°87 du 14 avril 2005 portant sur le refus de traitement et l'autonomie de la personne
- (10) Beauchamp (T-L), Childress (J), Principles of biomedical ethics, (1979), New York, University Press, 2001, in Marzano M., Je consens, donc je suis... Ed Presses Universitaires de France, Paris, 2006
- (11) Ennuyer (B), Les malentendus de la dépendance. Ed Dunod, Paris 2003, p 69